

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

► **M9 RÈGLEMENT (CE) N° 3175/94 DE LA COMMISSION
du 21 décembre 1994**

**portant modalités d'application du régime spécifique pour l'approvisionnement en produits
céréaliers et fourrages séchés des îles mineures de la mer Égée et établissant le bilan
d'approvisionnement prévisionnel ◀**

(JO L 335 du 23.12.1994, p. 54)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1914/2006 de la Commission du 20 décembre 2006	L 365	64	21.12.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1994R3175:20060101:FR:PDF>